



Problème de fin de caution

Par **Autin clement**, le **04/11/2016** à **16:50**

Bonjour,

Suite à mon choix de quitter la collocation, je préviens mon propriétaire(il a accusé réception par SMS) que je partirais le 6 août 2016 environ 1mois et demi avant la date de mon départ. Sauf que je lui envoie le recommandé deux semaine avant mon départ(je travaillais 13h par jour à cette période). Arrivé à l'état des lieux, le 6 août, nous faisons l'état des lieux. L'état des lieux se passe bien, même si il est très tatillon, rien à signaler. Je lui rend les clefs. A ce moment là il me dit qu'il le rendrait ma caution.

Sauf que quand j'ai reçu le courrier comprenant le chèque de caution, il avait déduit les 20jours de loyer. Alors meme que l'état des lieux avait été fait et les clefs rendues.

Je voulais savoir si c'était la date du courrier recommandé ou la date de l'état des lieux qui faisait foi.

Merci d'avance pour votre aide.

Clément

Par **HOODIA**, le **05/11/2016** à **08:10**

La date de réception de la LR /AR .

Pour le reste "les paroles s'envolent ,et, les écrits restent"